

Sommaire :

Page 1 : éditio

Pages 2 à 5 : les nouveautés de la rentrée

Pages 6 et 7 : la campagne de rentrée du SNU

Page 8 : calendrier syndical

Encarts : consignes syndicales, bulletin de syndicalisation

Édito

Formation syndicale, réappropriation des 108h, débats, consignes collectives : le SNUipp, syndicat d'enseignants militants vous souhaite une bonne rentrée !

Le SNUipp du Jura construit avec les collègues les lieux de débats et les outils qui permettent à chacun de prendre part à la recherche, aux discussions, aux actions collectives pour améliorer l'Ecole et la société avec plus de respect, d'égalité, d'intelligence partagée.

En proposant des stages syndicaux, des RIS, des consignes opérantes en faveur des collègues et des élèves, le SNUipp continue de développer et d'affiner ses revendications en terme de conditions de travail des agents, de climat scolaire, d'augmentations salariales et de développement des services publics à partir des analyses des salariés que nous représentons.

Nous travaillons ensemble depuis des années à faire reconnaître par

notre administration les conditions déléteres dans lesquelles nous enseignons (salaires, effectifs, difficultés scolaires, obligations de service...) et les exigences qui sont les nôtres.

Ce travail porte ses fruits au niveau national et départemental.

- La consigne syndicale de réappropriation des APC est nationale. Le SNUipp propose que les équipes travaillent sur ce temps à ce qui leur paraît le plus intelligent pour l'école et les élèves. De son côté l'IA du Jura n'a pu faire le bilan, même quantitatif des actions menées pendant ces 36h dans le département. Preuve s'il en fallait que ce dispositif conduisant principalement à la quasi disparition des RASED n'a jamais emporté l'adhésion du plus grand nombre.

Les heures d'animations pédagogiques peuvent maintenant être dévolues à un projet du conseil des

maîtres sur le climat scolaire ou une autre thématique.

- Les droits des personnels, fruit du rapport de force que le SNUipp a pu mettre en place, sont respectés.

Tout au long de l'année nous aurons encore de nombreux combats à mener pour être créateurs de droits : Cop 21, salaires, pensions, temps et conditions de travail, évaluation, maternelle, développement des services publics... En échangeant, en nous réunissant, en faisant partout progresser nos analyses et notre projet pour l'Ecole et la société nous construirons ensemble les revendications et modalités de lutte. D'ici là, prenons collectivement notre métier en main en organisant enfin les 108h pour le bien des élèves et des équipes, participons aux rendez-vous proposés par le SNUipp et syndiquons-nous !

Le conseil syndical du SNU 39 vous souhaite une excellente rentrée !

Séverine Duparet et Nathalie Pszola

Rentrée 2015 : des changements et nos analyses

Nouveaux programmes maternelle... oui mais comment ?

Les programmes de maternelle entrent en vigueur à la rentrée 2015. Le SNUipp s'est félicité que ceux-ci reconnaissent les spécificités de l'école maternelle et des apprentissages des jeunes enfants. Cependant il conteste le manque d'accompagnement et de formation qui devraient logiquement découler de cette nouvelle approche. Les enseignants de maternelle n'auront à leur disposition qu'une version numérique de ces textes à la rentrée et devront les imprimer sur le budget des classes. Les perspectives de formation pour se les approprier, les mettre en œuvre et réorganiser les pratiques ne semblent pas avoir été ni anticipées ni prévues à la hauteur de l'enjeu, les seules animations pédagogiques programmées dans quelques départements ne constituant pas une réponse adaptée. De nouvelles modalités d'évaluation pour les élèves sont aussi proposées et le ministère s'est engagé à ce qu'elles répondent au besoin d'information des familles sans exiger des enseignants qu'ils adoptent les procédures d'évaluation de l'école élémentaire qui ont constitué un des principaux leviers de la « primarisation » de l'école maternelle dénoncée par de nombreux acteurs. Leur mise en œuvre devra être en prise avec la réalité et constituer un outil pédagogique au service des apprentissages sans rajouter d'inutiles contraintes.

Nouveaux programmes pour les cycles 2 et 3

Les projets de programmes ont été soumis à la consultation des enseignants entre le 11 mai et le 12 juin dernier sans temps dégagé et dans des conditions déplorables. Les équipes enseignantes n'étaient pas outillées pour mener une réflexion professionnelle et répondre au questionnaire en ligne.

Malgré tout, 16039 enseignants du premier degré ont répondu, d'après la synthèse du ministère, et jugé ces projets de programmes confus, jargonnants et insuffisamment opérationnels. Ils estiment nécessaire d'améliorer la lisibilité du projet actuel, d'utiliser une terminologie claire, stable et unifiée, de rendre le contenu plus explicite, de mieux calibrer les contenus en fonction des horaires, de renforcer la progressivité en précisant des repères facilitant la construction de programmations. Suite à ces remontées, la ministre a saisi à nouveau le Conseil Supérieur des Programmes pour qu'il fasse évoluer son projet selon des indications très détaillées. Il devra lui remettre les projets retravaillés dans la première quinzaine de septembre pour une entrée en vigueur à la rentrée 2016, pour tous les niveaux de classes, simultanément.

AVS, changements toujours attendus

Malgré l'engagement gouvernemental de professionnalisation du métier, une seule évolution positive apparaît : les anciens assistants d'éducation à mission AVS, dont le contrat était borné à 6 ans maximum, peuvent dorénavant avec le statut des AESH basculer sur un CDI de la fonction publique à l'issue des 6 ans.

Mais pour les deux tiers des AVS, sous statut d'emploi aidé (CUI), rien n'a évolué. La création des AESH ne s'est en effet pas accompagnée d'un mouvement de transformation des emplois de CUI en

AESH. La plupart des AVS se retrouvent donc à nouveau au chômage au bout de ces 2 ans, sans pouvoir sortir de la précarité et avec toutes les conséquences pour les élèves et les écoles. Quant à la professionnalisation tant annoncée, la création du diplôme d'AESH a déjà plus d'un an de retard. Il ne verrait le jour qu'au début 2016.

Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence

- transformer les contrats de CUI-AVS en AESH,
- rendre effectif le droit au temps plein et plus largement améliorer les conditions d'emploi, d'exer-



cice, de formation et de rémunération des AESH,

- pérenniser les missions d'aide administrative à la direction d'école, qui sont totalement oubliées du gouvernement et ouvrir des négociations pour créer un véritable métier.

EMC, PEAC, dans la précipitation

Les nouveaux programmes d'Enseignement moral et civique (EMC) remplacent dès cette rentrée l'instruction civique et morale des programmes 2008. 36 heures annuelles dès le CP devront être introduites, volume horaire difficilement compatible avec les programmes actuels et un casse tête pour intégrer cet enseignement à l'ensemble des domaines comme le prévoient ces nouveaux programmes. Si les intentions inscrivent cet enseignement dans la vie de la classe et à travers des activités ciblées (débats réglés, jeux de rôle, rencontres avec la littérature de jeunesse et œuvres mythologiques...), ces programmes sont très flous quant à leur mise en œuvre dans les classes, notamment sur la question de l'évaluation qui relève du « débrouillez-vous ».

Autre nouveauté de cette rentrée, le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), dont l'objectif est de mettre en cohérence l'enseignement et les actions éducatives dans le domaine des arts, de la culture, de la citoyenneté et rendre lisible ce que chaque élève a accompli de la maternelle au lycée. Il se construit dans la complémentarité des temps scolaires, péri et extrascolaires. Au moins une fois par cycle, il est souhaité qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans ce cadre. Le SNUipp rappelle que la référence professionnelle reste les programmes et qu'il n'y a aucune obligation à mettre en œuvre ce parcours, qui doit rester à l'initiative des équipes. Pour le SNUipp, temps et formation sont indispensables !

EMC et PEAC prennent effet dans la précipitation, alors que les programmes de l'école élémentaire seront à mettre en œuvre à la rentrée 2016. Le temps politique, calé sur des effets d'annonces, ne s'accorde décidément pas avec celui de l'école. Le SNUipp avait demandé le report de ces deux programmes à la rentrée 2016.

RASED, manque de postes

La publication de la nouvelle circulaire RASED en août 2014 a marqué une étape dans la reconnaissance du travail indispensable des trois professionnels du réseau dans la prise en charge de la difficulté scolaire mais les créations de postes E et G et les départs en formation restent encore bien éloignés des besoins et restent trop dépendants de choix académiques. Le SNUipp-FSU avec le collectif national RASED n'a eu de cesse de réclamer un véritable cadrage national de créations de postes et de départs en formation CAPA-SH.

Le RASED partout où il est présent avec ses trois regards professionnels reste un outil indispensable pour la construction d'une école de la réussite de tous.



Formation continue manque de tout !

Le rapport de la Cour des comptes publié en avril dernier note que " les enseignants français, avec environ deux jours et demi, bénéficient de bien moins de jours de formation que leurs homologues étrangers : la moyenne est de huit jours dans les pays membres de l'OCDE en 2013 ". La Cour des comptes décrit de façon sévère " une formation continue très faible, sans lien étroit avec les besoins concrets exprimés par les enseignants."

De surcroît, la Cour met à l'index l'Éducation nationale pour défaut de remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Il est l'heure pour le ministère de donner notamment aux enseignants les moyens de décliner les nouveautés, de faire évoluer leurs pratiques, d'intégrer les nouvelles technologies. Développer la FC, c'est d'ailleurs ce que l'OCDE vient de recommander à la ministre.

Rappel : le ministère a acté l'avis du CHSCT ministériel : la formation à distance m@gistère n'a lieu que sur la base du volontariat et aucune sanction ne peut être engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent entrer dans le dispositif.

Rentrée 2015 : des changements et nos analyses

Le PAP

Ce nouveau dispositif : Plan d'Accompagnement Personnalisé se met en place dans un contexte de conditions de travail et d'enseignement dégradées. Il est présenté comme un moyen d'éviter le recours systématique à la MDPH ou à d'autres dispositifs jugés mal adaptés (PAI « dys »).

S'il peut, à priori, donner un sentiment d'un entre deux (dispositifs) intéressant, pour nous il interroge fortement à plusieurs titres :

Il arrive dans une période où le recrutement d'AESH n'a cessé d'augmenter... ce qui a posé ici ou là des soucis de recrutements, de budget... (une solution de désengorgement des demandes MDPH donc ?)

L'émergence et la multiplication des « dys », de termes médicaux et psychologiques pour expliquer les difficultés d'apprentissage soulèvent également plusieurs problématiques. Ce type de « diagnostic » peut rassurer les familles, voire

l'enseignant. Mais est-il pertinent ou est-il un effet de mode, une sur-médicalisation de la difficulté scolaire ? La difficulté scolaire est de plus en plus associée à un « trouble » et non plus à un processus logique dans l'évolution de l'apprentissage. Tout ce qui s'éloigne d'une norme pré déterminée est assimilé à une cause médicale.

Après de nombreuses tentatives d'externalisation de la difficulté scolaire en renvoyant vers des professionnels hors l'école, il s'agit là d'un mouvement inverse d'intégration du médical dans l'école. Nous ne sommes pas sur une visite médicale de prévention dans le cadre de la santé des enfants, mais bien dans un processus vers une nouvelle conception des difficultés.

Ce dispositif, comme le PPRE, donne un traitement fortement individualisé, renforçant la responsabilité de l'échec pesant sur l'élève et l'enseignant.

Alors que la Cour des comptes

vient de pointer l'inefficacité d'une multitude de dispositifs d'aides individualisées, on nous en « colle » un autre !

Ces « plans », « projets » éludent du coup des responsabilités institutionnelles : nombre de personnels RASED très insuffisant, taux d'encadrement élevé, dispositif PDMQC très à la marge...

Le rythme de travail actuel, le manque de temps de partage, de formation ne permettent plus des « disputes » sur le métier. Les propositions pédagogiques, ce qui constitue le cœur de notre métier, sont reléguées au second plan.

Comme le PPRE, le PPS, le GEVASCO, il constitue une charge de travail supplémentaire. Plutôt que de lancer un véritable plan de formation pour travailler à des réponses pédagogiques, on nous donne des cases supplémentaires à remplir !



13 régions académiques (dont la nôtre) regroupant les 26 académies métropolitaines.

Alors que le rapport de l'Inspection Générale envisageait des fusions, le gouvernement a enfin tranché : la carte des académies ne sera pas modifiée mais celles-ci seront regroupées par région. "Dans notre région académique, un recteur de région académique est désigné parmi les recteurs de la région. Il disposera de pouvoirs propres et garantira l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétence intéressant la région. Il sera l'interlocuteur unique du conseil régional et du préfet de région. Le département reste pour le premier degré le niveau de proximité essentiel pour l'école et ses personnels. Mais avec la réorganisation des services (REATE, RGPP et MAP) et l'évolution de la gouvernance, l'échelon académique est investi de questions du premier degré gérées auparavant au niveau départemental. Le SNUipp-FSU est fortement attaché à une gestion du premier degré au niveau départemental. Il portera ses exigences lors des discussions et reste représenté au CT Académique.

Évaluations CE2 : au service des équipes

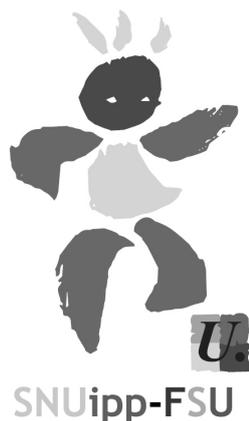
La circulaire de rentrée annonce la mise en place d'une évaluation au début du CE2. Une banque d'outils est mise à la disposition des équipes d'écoles. Ces évaluations doivent rester dans les écoles au service des enseignants et des apprentissages des élèves. Elles ne doivent pas être prétexte à de nouvelles injonctions, encore moins à des remontées de résultats, ce que ne prévoit d'ailleurs pas le projet.

Nouveautés de la rentrée, du côté des enseignants

Journées de pré-rentrée :	La pré-rentrée est réduite à une journée. L'organisation de la deuxième journée, jusque-là dite de pré-rentrée, relève désormais des autorités académiques et ne pourra plus être utilisée librement par les équipes. Cela prive les enseignant-es de six heures de réunions utiles pour les remplacer par une nouvelle contrainte et une nouvelle injonction. C'est une régression. Ce temps doit être remis à la disposition des équipes.
Enseignant-es en éducation prioritaire	Nouvelle indemnité et clause de sauvegarde : - 144,45 € /mois en REP (augmentation de 50% par rapport à l'indemnité en RRS) pour les sortants d'éducation prioritaire. - 192,6 €/mois en REP + (indemnité RRS doublée) Pour ceux qui sortent de l'EP, une clause de sauvegarde de trois ans s'applique : - 96,30 € /mois seulement pour les enseignants affectés avant 2015 - Majoration maintenue pour la direction d'école : 20% pour les anciens RRS, 50% en REP+
Enseignant-es en SEGPA- EREA-ULIS	Les heures de coordination-synthèse des PE de SEGPA, EREA et Ulis continueront à être perçues sous forme d'heures supplémentaires (circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974 modifiée) et ne seront pas fondues au sein des indemnités pour missions particulières (IMP). Leur montant devrait être discuté cette année. Les personnels de SEGPA-EREA peuvent postuler sur les missions ouvrant droit au versement des IMP.
Direction et fonctionnement de l'école	Les écoles de 3 classes voient leur volume de décharge porté à une journée par mois. Pour les écoles élémentaires de 9 classes, la quotité de décharge passe de 1/4 à 1/3 (soit une journée et demie hebdomadaire). Les protocoles académiques de simplification administrative qui devaient être effectifs à cette rentrée ne sont pas finalisés ce qui est inacceptable. Des évolutions dans l'ergonomie de Base élèves sont en cours : un premier toilettage devrait voir le jour dans le courant de l'année avec une amélioration des éditions d'étiquettes et une interface avec les logiciels des communes en 2016 mais que celles-ci peuvent choisir de ne pas utiliser. Enfin, Affelnet 6ème devrait être simplifié avec une détermination automatique vers le collège de secteur.
Maîtres-formateurs	Le nouveau CAFIPEMF pourra se dérouler sur deux ans avec admissibilité pour l'an I et admission pour l'an II. Certaines épreuves sont allégées et un accompagnement des candidats est acté sur le papier. Les options « maternelle » et « pédagogie du numérique » apparaissent. L'année 2015-2016 est transitoire, avec possibilité pour les admissibles de 2015 de se présenter à l'admission selon les nouvelles dispositions. Parution du référentiel de compétences du formateur de personnels enseignants et éducatifs.
Hors classe :	Changement dans le barème : 2 points sont attribués aux enseignant-es en REP+ et en école classée « politique de la ville ». 1 point pour les autres catégories de l'éducation prioritaire, les CPC, les directrices et directeurs (pour les départements où cela n'avait pas déjà été mis en place). Pour le SNUipp-FSU, ce changement de barème ne règle pas le phénomène d'entonnoir que représente le taux de 4,5% annuel d'accès et qui ne permet pas l'accès de tous les PE à la hors classe.

Et pour tous les autres enseignants des écoles ? Rien de nouveau !

La campagne du SNUipp du Jura : Un collectif syndical de travail



Soyons créateurs d'intelligence collective répondant à nos vrais besoins, soyons créateurs de droits à travers un vrai collectif syndical de travail.

En participant aux stages et réunions du Snu, en nous emparant des consignes syndicales, cessons d'attendre du ministère et de l'institution qu'ils nous facilitent la tâche !

Le SNUipp du Jura, conformément à ses mandats de congrès et suite aux différents stages organisés l'année dernière vous propose un collectif syndical de formation et de travail : 108h, stages, commissions syndicales...

Le ministère ne souhaite pas que les enseignants s'éloignent des prescriptions, les réformes cherchent à nous réduire à de simples exécutants considérés comme responsables de la difficulté des élèves ou de notre propre mal-être. Corsetés, surveillés, pressurisés, nous ne nous reconnaissons de moins en moins dans notre métier et n'avons plus le temps de réfléchir collectivement à nos pratiques.

La formation initiale et continue ne répond pas à nos besoins. La souffrance au travail découle en partie de ce travail empêché à réfléchir collectivement hors des thématiques imposées d'en haut trop éloignées de nos préoccupations d'enseignants concepteurs.

A travers les recherches sur le climat scolaire, l'évaluation, les nouveaux programmes, la posture professionnelle... prenons la main et collectivement produisons du sens, réfléchissons, cherchons, formons nous dans le cadre syndical pour faire l'école que nous voulons !

« Le travail des enseignants comme l'ensemble des travaux de service se complexifie de plus en plus. À la différence du travail industriel, l'objet du travail est l'activité d'autrui, en l'occurrence l'apprentissage des élèves. Ceci provoque un certain nombre de conflits de critères : vrai ou faux, juste ou injuste, bien ou mal, qui rendent le travail compliqué et génèrent même des problèmes de conscience. Face à cette difficulté importante, **il y a deux solutions. La première, celle choisie par l'administration, c'est de vouloir « pasteuriser » ces conflits.** Pour les réduire, voire les supprimer, on fabrique des procédures et des prescriptions. Ces subordinations nouvelles, loin de faciliter la tâche, ne font que poser de nouveaux problèmes aux enseignants. **La deuxième voie, c'est de considérer que les conflits de critères qui se manifestent dans la transmission des savoirs et la difficile tâche de transformation de l'enfant en élève peuvent se résoudre grâce au collectif de travail.** Le collectif syndical n'offre pas juste un confort pour échapper à la solitude, c'est un vrai outil de travail qui permet de produire des ressources. Il faut faire de ce collectif de travail une vraie institution professionnelle à partir de laquelle on peut travailler de façon plus efficace, instruire les conflits de critères entre collègues mais aussi avec la ligne hiérarchique jusqu'au plus haut niveau. Sans tricher avec le réel. C'est le déni de ces conflits dans l'institution toute entière qui est ruineux pour l'efficacité de l'enseignement et même pour la santé des enseignants.

Le travail collectif fait pourtant partie des prescriptions de l'institution.

Mais pour rendre le travail collectif possible, il ne faut pas se contenter de le prescrire, il faut aussi l'organiser et s'en servir, en retour, pour changer les procédures officielles qui doivent l'être. C'est du temps, et beaucoup de moyens. On ne peut pas demander aux enseignants sans rien changer au travail de « tirer » encore plus sur leurs ressources personnelles. Cela signifie aussi de la technique et une véritable formation car il ne s'agit pas d'un travail disciplinaire classique. Il faut changer la formation initiale et continue mais aussi les relations entre le travail et la recherche. Si on veut prendre en compte les modifications importantes de la société et de l'objet de travail qui est l'activité des élèves, il faut changer l'organisation du travail. Mais pas seulement dans les établissements : jusqu'en haut de l'institution. »

Yves Clot

La campagne du SNUipp du Jura : focus sur les 108 h



Libérer du temps sur l'accessoire pour concentrer l'énergie individuelle et collective sur l'essentiel est une preuve de professionnalisme, nous le disons haut et fort : les 108 h sont à nous, laissez-nous bien travailler !

Obligations de SERVICE

Le contenu des 108 heures annualisées illustre combien notre métier s'est complexifié et notre charge de travail alourdie. Valeurs de la République, conseil école-collège, handicap, nouveaux rythmes, nouveaux programmes, plus de maîtres... Chaque fois qu'une nouvelle commande éducative est passée aux enseignants, le ministère répond «108 heures» comme si ces dernières étaient extensibles à l'infini. Sauf que les enseignants effectuent plutôt deux fois qu'une ces fameuses 108 heures.

Et ce n'est pas la transformation des 60 heures d'aide personnalisée en 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) qui ont changé la donne. Avec les nouveaux rythmes scolaires qui empiètent même sur le mercredi après-midi -ce qui est inacceptable- et renvoient une grande partie des 108 heures en fin de journée, le travail enseignant s'est intensifié avec le sentiment de n'avoir plus de temps pour l'essentiel. Même le travail en équipe est vécu comme une contrainte alors qu'il devrait être une ressource pour mieux travailler.

Dès la rentrée, il faut que cela change !

Cela passe dès maintenant par le fait d'utiliser en autonomie et en professionnel les 108 heures dont celles consacrées aux APC qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité et qui alourdissent inutilement les journées des enseignants et entrent en concurrence avec les TAP pour les élèves.

Le SNUipp lance donc une grande campagne de réappropriation des 108 heures à la rentrée en direction des enseignants et exige que des négociations soient rapidement ouvertes avec le ministère.

Départementalement le SNUipp du Jura a informé le DASEN des consignes qu'il propose aux enseignants de suivre dès la rentrée. Ce dernier, tout en rappelant les textes, a avoué ne pas être en capacité de s'appuyer sur l'enquête qu'il a lui-même diligenté pour légitimer les APC et a entendu la consigne au sujet des animations pédagogiques (voir ci-dessous).

Nouvelle consigne Animations pédagogiques

Suite au stage climat scolaire et aux revendications partagées par la grande majorité des collègues rencontrés tout au long de l'année, nous avons rencontré l'IA fin juin pour l'informer de notre campagne syndicale 2015/2016.

Après discussion il a été acté que les heures d'animations pédagogiques pourront être dévolues à la conduite d'un projet spécifique du conseil des maîtres.

Pratiquement il s'agira d'envoyer un document succinct à votre IEN lui indiquant le sujet de votre projet, quelques orientations de travail, les heures dévolues à sa conduite ainsi que le nom des collègues qui participent. L'IA souhaitait que les projets soient validés par les IEN.

Nous avons clairement indiqué que les équipes sont plus à même que quiconque pour décider de la teneur de leurs projets en fonction des besoins de l'école. Les travaux sur le climat scolaire par exemple, demandent du temps, de la réflexion et il n'est pas question pour les collègues d'avoir à remplir des tableaux de bords ou de rendre des comptes systématiquement.

Lors de la discussion l'IA a proposé que les équipes prennent l'attache des conseillers pédagogiques. Il nous semble évident que les équipes, si elles le jugent intéressant, travaillent de concert avec les collègues de circonscriptions ou d'autres écoles sans que cela ne puisse leur être imposé.

Un modèle de projet vous sera envoyé par mail très prochainement. Tenez-nous informés !

Calendrier syndical

Tour des écoles

Les collègues du SNUipp viendront vous rencontrer d'ici les vacances d'automne. Quelques jours avant leur passage, les enseignants militants enverront un mail dans les écoles. Vous pourrez alors leur communiquer vos questions et attentes et indiquer le moment qui vous paraît le plus approprié en fonction de la disponibilité de l'équipe.

Instances

Le CTSD de rentrée aura lieu **jeudi 3 septembre 2015 matin**. Le DASEN a 7,42 postes pour des créations provisoires. Faites-nous remonter vos besoins et les situations difficiles.

L'après-midi, la CAPD étudiera les dernières nominations provisoires.



Stages syndicaux

ENSEMBLE, faisons vivre nos droits !

Formation syndicale

Nous proposons plusieurs stages syndicaux tout au long de l'année avec des intervenants de qualité. Pour participer, la demande d'autorisation d'absence est à envoyer un mois avant la date prévue. Nous envoyons par mail dans les écoles et aux syndiqués des modèles de courrier à transmettre à l'administration. Chaque collègue a droit à 11 jours de stage syndical par an. Les modalités d'ouverture des écoles sont les mêmes que celles des RIS sur temps élèves.

Stage FSU Cop 21 en octobre

Stage Maternelle « nouveaux programmes » en novembre avec Yves SOULE (professeur de lettres à l'IUFM de Montpellier, membre de l'équipe de recherche du LIRDEF (laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation) et membre de l'AGEEM).

Stage Gestes professionnels et posture de l'enseignant en mars avec Dominique BUCHETON (professeure à l'université et directrice du LIRDEF (laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation) de Montpellier et **Youri MEIGNAN** (Professeur des écoles, directeur pendant plus de dix ans du CAREP (Centres Académiques de Ressources pour l'Éducation Prioritaire) de Dijon, préparation d'un doctorat en sciences de l'éducation et en psychologie du travail membre du groupe « nouvelles professionnalités » à l'INRP).

Stage Évaluation en mai avec Dominique NATANSON (militant pédagogique, chercheur) et **Paul DEVIN** (secrétaire général adjoint SNPI-FSU).

Réunions d'informations syndicales

Plusieurs RIS décentralisées ou non, seront organisés tout au long de l'année scolaire en préparation à la carte scolaire, au mouvement, sur des thématiques importantes. L'une d'elle se fera un mercredi matin sur le temps scolaire selon les modalités acceptées par l'IA suite à nos interventions (Si tous les collègues de l'école participent l'administration envoie un TR pour accueillir les élèves). Vous avez la possibilité de remplacer des animations pédagogiques par des réunions d'information syndicale.